



COMPTE RENDU
Réunion du Conseil syndical du
Mardi 25 Février 2014 à 18h30

*Lieu : Salle du conseil du SIEGA (1^{er} étage) - 27
avenue Pravaz - 38480 PONT DE BEAUVOISIN*

Avant de commencer la séance de conseil M. Le Président propose de présenter un bilan des actions de 2013 réalisées par le SICTOM.

Une rétrospective est ainsi présentée, relatant les différentes actions majeures lancées par le SICTOM en 2013. On notera par exemple, l'étude d'optimisation, la rénovation de la déchèterie des Abrets, le renouvellement des marchés de collecte et le compactage des bennes de déchèteries.

Désignation du secrétaire de séance : **Mme Jocelyne BONNET**

Appel des délégués

1. Procès verbal de la réunion du 19 septembre 2013

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013.

◆ **FINANCES**

2. DELIBERATION Compte Administratif de l'exercice 2013

Voir Doc COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	Résultats à la clôture de l'exercice 2012		Opérations de l'exercice 2013		Résultats à la clôture de l'exercice 2013	
	Déficits	Excédents	Dépenses nettes	Recettes nettes	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		387 297,05€	2 675 055,66€	3 013 422,18€		535 663,57€
Section d'investissement		734 881,35€	789 158,31€	326 048,41€		271 771,45€
Totaux		1 122 178,40€	3 464 213,97€	3 339 470,59€		807 435,02€

Monsieur le président quitte ensuite la salle du Conseil Syndical,

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte administratif tel que présenté par le Président.

3. DELIBERATION Compte de Gestion de l'exercice 2013

Le compte de gestion a été dressé par monsieur BOSSI, trésorier.

Ce document n'appelle aucune observation et il est conforme au compte administratif 2013.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de gestion 2013.

4. DELIBERATION Affectation du résultat de l'exercice 2013

Monsieur le Président expose au Conseil syndical que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2013 est de 535 663,57 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif 2013 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : 535 663,57 €
- Section d'investissement : 271 771,45 €.

Compte-tenu du résultat excédentaire des deux sections, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2013 sur l'exercice 2014, comme suit :

- Report de la totalité de l'excédent d'investissement sur la section d'investissement :
>>271 771,45€
- Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement soit: 185 663,57 €
- Report en section de fonctionnement : 350 000,00 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	338 366,52€
B-Résultats antérieurs reportés	197 297,05€
C-Résultat à affecter	535 663,57€
D-Solde d'exécution d'investissement	
E-Résultat de l'exercice	-463 109,90€
F-Résultats antérieurs reportés	734 881,35€
R001 Excédent de financement	271 771,45€
G-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	137 849,00€
Recettes	0€
Besoin de financement F	0€
AFFECTATION = C	535 663,57€
1) affectation en réserves R1068 en investissement	185 663,57€
2) H Report en fonctionnement R002	350 000,00€
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2013 proposé par le Président.

5. DELIBERATION Budget Primitif de l'exercice 2014

EXPLICATIONS DU BUDGET :

>>>dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fournitures en hausse en raison d'achat de composteurs collectifs, et de fournitures pour le personnel ;
- Un tonnage des ordures ménagères stable, mais une augmentation des coûts de traitement en raison de la TVA +3%, du coût de l'incinération +1% , de la TGAP +1,5%, du nouveau marché de collecte +4%.
- Des coûts de tri des papiers et des emballages à la hausse, par la prise en compte d'une augmentation significative des tonnages (+8% emballages, +5% papiers, +15% sélectif porte à porte) ;
- Une hausse des dépenses d'entretien de bâtiments des déchèteries (réparation fuite aux Abrets) ;
- Des dépenses de personnel en hausse en raison d'un agent supplémentaire et des évolutions d'indices et grades ;
- Des dépenses d'intérêt stables correspondant à l'emprunt pour la décharge ;
- Des dépenses imprévues limitées à 1,44% du budget de fonctionnement;
- Pas de virement à la section d'investissement qui s'équilibre elle-même

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 120 910 €.

>>>dépenses d'investissement

- Des remboursements d'emprunt (20 796€ en 2014) ;
- Une enveloppe de 5000€ pour des subventions aux particuliers à l'achat d'un broyeur à usage domestique ;
- L'achat d'un ordinateur et de sa suite logiciel pour remplacer le poste de l'ambassadeur du tri (1100€)
- La plantation de massifs d'arbustes sur les déchèteries rénovées (5 000€) ;
- La fourniture de matériel pour les déchèteries et des bacs à ordures ménagères (30 000€) ;
- La fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées pour les ordures ménagères et le tri sélectif (441 307€) ;
- La fin des travaux sur les déchèteries du SICTOM pour un montant de 97 004€.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 631 710 €, reports inclus.

>>> recettes de fonctionnement:

- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 183 620€ ;
- Les contributions des professionnels pour l'accès en déchèteries 16 000€ ;
- Recettes des composteurs par les ménages pour 900€ ;
- Les soutiens Adelphe pour la collecte sélective pour 210 000€ ;
- La redevance spéciale des administrations et des entreprises pour 120 000€ ;
- La redevance pour la location de l'ex-usine d'incinération pour 800€ ;
- Les contributions des collectivités sont de :

○ Communauté de communes des Vallons du Guiers	1 054 607,00 €
○ Communauté de communes Val Guiers	1 043 823,00 €
○ Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	17 107,00 €
○ SICTOM de la Région de Morestel	97 673,00 €
○ SIVOM du BAS Bugey	2 312,00 €

>>> recettes d'investissement :

- Remboursement anticipé du FCTVA sur les travaux d'investissement 2013 pour 113 500€
- Des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 185 663,57€

CONCLUSION :

Un budget de dépenses en hausse par rapport à 2013 mais grâce à des recettes supplémentaires (soutiens Adelphe et revente de matériaux), et des excédents de fonctionnement de 2013, nous pouvons nous permettre des demandes de participations en baisse de 0,7% en moyenne.

M. PAGNIEZ laisse la parole aux représentants des communautés de communes afin de commenter les demandes de participations pour l'année 2013.

M. PERROUSE (Val Guiers) précise que le taux de TEOM sera fixé lors du prochain conseil de la communauté de communes Val Guiers .

M. GUILLET (Vallons du Guiers) précise que la communauté de communes alignera le taux de TEOM sur la demande de participation du SICTOM.

M. GUILLET explique également que le taux de TEOM de part et d'autres du Guiers est différent en raison des bases prévisionnelles (écart de 3 000 000€). Aussi, même si le taux est différent, le montant payé par les habitants est identique (demandes de participations du SICTOM quasi-identiques pour les deux communautés de communes).

A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2014 proposé par le Président.

6. DELIBERATION Etalement de la dette de la commune de St Ondras

Suite au départ de la commune de St Ondras du SICTOM du Guiers au 1^{er} novembre 2013, le SICTOM du Guiers a validé lors du dernier conseil le montant de la dette restant redevable par la commune de St Ondras.

La commune de St Ondras nous a demandé un étalement de la dette sur 4 années afin d'alléger le budget de la commune en 2014.

M. le Président propose de délibérer sur un étalement de la dette d'un montant de 8259,40€ sur quatre années.

A l'unanimité, l'assemblée vote l'étalement de la dette sur quatre années pour la commune de Saint Ondras.

◆ PERSONNEL

7. DELIBERATION Création d'un poste en contrat à durée déterminée d'un an

M. le Président rappelle que le SICTOM du Guiers a validé la création d'un poste en CDD de 6 mois lors du dernier conseil, afin de permettre au SICTOM du Guiers de poursuivre la réflexion sur l'optimisation du service de gestion des déchets. Le CDD arrive à son terme au 31 mars 2014.

Compte-tenu des projets à moyen terme d'engager le SICTOM du Guiers dans une réflexion approfondie sur un système de tarification incitative, Monsieur le Président propose de prolonger ce contrat par un CDD d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans et d'y attribuer la fonction de chargée de mission tarification incitative.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à recruter un agent en CDD pour une durée d'un an renouvelable.

8. DELIBERATION Suppression poste adjoint administratif 2^{ème} classe

Vu la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe de Mme BONAMY Valérie, secrétaire comptable du SICTOM, l'assemblée a validé lors du dernier conseil l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe afin d'y nommer Mme BONAMY.

M. le Président propose maintenant de fermer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe non pourvu.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

9. DELIBERATION Revalorisation du coefficient multiplicateur de l'IAT

L'article 4 du décret du 14 janvier 2002 indique que le montant moyen de l'indemnité est calculé par application à un montant de référence annuel, d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8. Le coefficient 8 correspond à un maximum à ne pas dépasser.

A ce jour le coefficient fixé par délibération du conseil syndical est de 3,3.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil syndical de fixer le coefficient à 6. Toutefois, il précise que l'attribution individuelle sera modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à revaloriser l'IAT au taux maximum de 6 et à moduler l'attribution par agent.

◆ ORDURES MENAGERES

10. DELIBERATION Convention d'implantation conteneurs enterrés

En vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets sur son territoire, le syndicat a mené une étude globale sur l'évolution du service afin d'en améliorer la qualité, d'en maîtriser les coûts et d'en réduire les impacts environnementaux.

Cette étude a identifié, parmi les leviers d'optimisation prioritaires, l'installation de conteneurs d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés destinés aux ordures ménagères résiduelles et aux déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verres).

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières applicables aux achats et aux installations de collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables situées sur l'emprise du bénéficiaire, de la commune ou d'un autre tiers par le biais de conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

Cette convention vise également à définir les modalités de collecte et d'entretien des conteneurs (semi)-enterrés.

>>> Voir convention ci-jointe

Question de M. MARCEL (Aoste) : Si les 15 sites de conteneurs enterrés requis pour lancer la collecte ne sont pas atteints, est ce que les communes devront attendre ?

Réponse de M. PAGNIEZ : Si nous avons qu'une dizaine de points pour démarrer, nous lancerons tout de même la collecte pour éviter de pénaliser les communes qui souhaitent se lancer.

A l'unanimité, l'assemblée valide la convention d'implantation de conteneurs enterrés et semi enterrés.

◆ DECHETTERIES

11. DELIBERATION Avenant n°1 au marché de travaux de rénovation des déchèteries

Pour mémoire, le SICTOM du Guiers a engagé une consultation pour la rénovation des déchèteries sous la forme d'une procédure adaptée. Une première consultation lancée en novembre 2011 s'est avérée sans suite pour motif d'intérêt général. Une deuxième consultation a été lancée en janvier 2012. Après analyse des offres, le candidat retenu fut le groupement Perrouse-Favier-Bavuz-Giroud Garampon pour un montant de 726 406,23€HT (tranche ferme+tranche conditionnelle).

Les travaux se sont déroulés du mois de septembre 2012 au mois de juin 2013.

Après la prise en compte de travaux supplémentaires, il s'avère nécessaire d'établir un avenant au marché de travaux d'un montant de 35 594,05€ soit 4,67% du montant du marché.

Les travaux supplémentaires concernent :

- La pose d'un portail supplémentaire aux Abrets pour répondre aux obligations du département relatif à la sortie des véhicules sur une route départementale,
- Cubage de remblais plus important que prévu aux Abrets afin de stabiliser la montée des véhicules sur la déchèterie,

- La prise en compte de supports de panneaux d'information au niveau des bennes, non prévus au lancement du marché,

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation des 3 déchèteries du SICTOM.

12. DELIBERATION Avenant n°4 au marché d'exploitation des déchèteries

La société VEOLIA assure actuellement la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets reçus sur les déchèteries du SICTOM du Guiers, notamment les gravats, ferrailles, bois, papiers-cartons, tout-venants, et déchets dangereux apportés par les particuliers.

Jusqu'à présent les déchets dangereux (dits DDS) étaient collectés par le titulaire du présent contrat et traités conformément à la réglementation en vigueur. Cette prestation était incluse dans le bordereau des prix du présent contrat.

Afin que le SICTOM du Guiers puisse adhérer à l'éco-organisme ECO-DDS et bénéficier du système de reprise opérationnelle des déchets diffus spécifiques contre soutien financier, il convient de supprimer la prestation du présent contrat.

Par ailleurs, suite à la réfection complète de la déchèterie des Abrets, un quai spécifique pour le vidage des gravats a été créé avec un accès direct au centre de stockage des déchets inertes jouxtant la déchèterie et appartenant au SICTOM du Guiers. Aussi, la mise à disposition d'une benne pour les gravats sur la déchèterie des Abrets est suspendue.

Cet avenant n'a pas pour objectif de modifier l'objet du marché. Les prestations de base demeurent strictement identiques.

Voir avenant n°4 ci-joint.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer l'avenant n°4 au marché d'exploitation des déchèteries du SICTOM.

13. DELIBERATION Signature d'une convention avec l'éco-organisme ECO MOBILIER pour la collecte des meubles en déchèteries

ECO MOBILIER est un éco-organisme créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, afin de mettre en place une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des déchets d'ameublement. Pour cela une éco-contribution est mise en place sur chaque élément d'ameublement pour financer la filière.

Pour mettre en place cette collecte, ECO MOBILIER propose donc aux collectivités de signer une convention pour la mise en œuvre d'une collecte séparée, afin de développer le recyclage des déchets d'ameublement.

La convention ci-jointe a pour but de régir les relations juridiques, techniques et financières entre ECO MOBILIER et la collectivité.

Concrètement, cette collecte séparée se traduira par la mise en place de bennes spécifiques pour les meubles sur deux de nos trois déchèteries (Domessin et Les Abrets). La déchèterie de St Genix sur Guiers étant trop petite, ne pourra accueillir de bennes spécifiques.

ECO MOBILIER versera des soutiens en fonction de chaque scénario (voir présentation powerpoint).

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention avec l'éco-organisme ECO MOBILIER pour la collecte des meubles en déchèteries.

14. DELIBERATION Signature convention avec le SICTOM de la Région de MORESTEL pour l'accueil des habitants de St Ondras à la déchèterie des Abrets

La présente convention a pour objet la mise à disposition par le SICTOM du Guiers, des services de la déchèterie des Abrets pour la population de la commune de St Ondras, membre de la Communauté de Communes Bourbe Tisserands et elle-même membre du SICTOM de la Région de Morestel.

Le SICTOM de la Région de Morestel versera en contrepartie au SICTOM du Guiers une participation calculée par rapport à un prix par habitant DGF qui inclut les charges d'investissement et de fonctionnement. Ce montant sera fixé chaque année avec le budget du SICTOM du Guiers.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention avec le SICTOM de la Région de MORESTEL pour l'accès des habitants de St Ondras à la déchèterie des Abrets.

◆ COLLECTE SELECTIVE

15. DELIBERATION Avenant n°1 au marché de collecte en apport volontaire des emballages et des papiers, passé avec la société SME (ex TRILOGIE)

La société SME assure actuellement la collecte, et le transport des emballages et des papiers vers le centre de tri désigné par la collectivité. Au moment de la remise des offres du marché qui nous lie, la société SME a indiqué un prix de collecte des emballages en apport volontaire (COLLEMB « AV3 »), au bordereau des prix du lot n°2, de 310€HT/tonne collectée.

Par ailleurs, le titulaire a indiqué au devis quantitatif estimatif un prix de 305€HT/tonne collectée en apport volontaire.

Au vu de l'incohérence des deux prix, l'analyse des offres a été réalisée sur la base du bordereau des prix, conformément au règlement de la consultation.

Au vu des discussions avec le titulaire du contrat, la société SME a manifesté le souhait de maintenir son prix indiqué au devis quantitatif estimatif, soit le montant de 305€HT/tonne collectée d'emballages.

Afin que le SICTOM du Guiers puisse bénéficier de ce prix plus intéressant, il est convenu de régulariser par voie d'avenant.

Cet avenant n'a pas pour objectif de modifier l'objet du marché. Les prestations de base demeurent strictement identiques.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché de collecte en apport volontaire des emballages et des papiers passé avec la société SME.

16. DELIBERATION Convention d'attribution subvention par ECOFOLIO

Afin de profiter d'un appel à projet de l'éco-organisme ECOFOLIO, le SICTOM du Guiers a déposé un dossier de candidature en octobre 2013.

M. le Président informe les membres du conseil que le SICTOM a reçu un avis favorable de la part d'ECOFOLIO.

La subvention attribuée devra respecter les conditions énumérées dans la convention ci-jointe et le montant versé ne pourra dépasser 18 525€ net de taxes, soit 75% de subvention.

M le Président demande de bien vouloir délibérer sur la convention d'attribution.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention d'accompagnement au changement avec l'éco-organisme ECO FOLIO.

◆ COMPOSTAGE

17. DELIBERATION Prolongation de l'attribution de subventions à l'achat de broyeurs pour les particuliers en 2014

Dans l'objectif de prévention de la production des déchets verts, le SICTOM a décidé d'agir sur les particuliers et de proposer depuis 2012 une subvention de 25% du montant d'achat d'un broyeur à usage particulier, plafonné à 400€.

- Les résultats de 2013 montrent :
 - 35 broyeurs ont été subventionnés (+29 en 2012), soit 64 depuis le lancement
 - Des broyeurs neufs allant de 129€ à 2260€
 - Des subventions allant de 32€ à 400€
 - Montant alloué en 2012 : 3822€
 - Montant alloué en 2013 : 4965€
 - Dossier en attente pour 2014 : 10 dossiers représentant 1508€ de subvention

Monsieur le Président, propose de reconduire cette opération en 2014, en allouant une enveloppe de 5000€ maximum sur cette opération.

L'attribution des subventions se fera sous réserve des crédits disponibles et limitée par une enveloppe annuelle. Il convient donc de délibérer sur la poursuite de l'attribution de cet engagement pour l'année 2014.

A l'unanimité, l'assemblée autorise la reconduction d'une enveloppe de 5000€ pour l'attribution de subvention à l'achat de broyeurs pour les particuliers, limitée à 25% du montant du broyeur et plafonnée à 400€.

18. DELIBERATION Tarifs de location d'un broyeur professionnel aux communes membres

M. le Président présente les résultats de location du broyeur aux communes depuis son lancement en février 2012 :

- Bilan location du broyeur au 13 février 2014 : 34 locations
 - ↗ Aoste
 - ↗ Belmont Tramonet
 - ↗ Chimilin
 - ↗ Domessin
 - ↗ La Bridoire
 - ↗ Pont de Beauvoisin 38
 - ↗ Rochefort
 - ↗ Romagnieu

- ↪ St Albin de Vaulserre
- ↪ St Béron
- ↪ St Genix sur Guiers
- ↪ St Martin de Vaulserre

- ↪ Acty chantier pour le SIAGA
- ↪ Lycée Pravaz

- 131 heures de broyage
- Env. 400 m3 broyés

Le prix de location de 15 euros/h de broyage a été fixé par le conseil syndical en date du 15 décembre 2011. La tarification pour les communes a bénéficié de deux années de gratuité afin de permettre le lancement de ce dispositif.

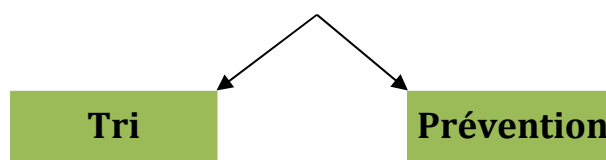
M. le Président propose aux membres du conseil syndical de prolonger la gratuité de location du broyeur pour l'année 2014, dans l'objectif de favoriser toujours plus l'utilisation de cet outil. Le tarif de location pour les associations et les autres administrations restant au tarif de 15€/heure de broyage.

A l'unanimité, l'assemblée autorise la reconduction de la gratuité de location du broyeur professionnel à destination des communes membres uniquement. La location aux administrations et associations est fixée à 15€/heure de broyage comme l'année 2013.

19. DELIBERATION Mise en place d'une collecte des bio-déchets des gros producteurs

Le Président explique qu'un nouveau marché de collecte des ordures ménagères a été lancé fin 2013 en hausse par rapport au précédent.

Pour maintenir les coûts actuels, il est nécessaire de diminuer le tonnage d'ordures ménagères en y laissant uniquement les déchets ultimes : ceux dont on ne peut plus rien faire. Il est donc nécessaire d'orienter tous les déchets valorisables sur une filière adaptée et non plus en incinération directement.



De plus un nouveau texte paru : loi du 12 juillet 2010 (grenelle) instaure une obligation de tri à la source et de valorisation des bio-déchets pour les producteurs de quantités importantes. Obligation par seuils dégressifs : 2012 à partir de 120 T / an jusqu'en 2016 à partir de 10 T / an.

Le SICTOM s'intéresse à la collecte des bio-déchets triés par les gros producteurs :

- **Ressources valorisables** (production de biogaz pour faire de la chaleur par exemple mais aussi de l'électricité ou encore du carburant et production d'un digestat qui servira d'amendement organique pour les cultures = compost).
- **Peu de volume mais lourd** (du simple au double par rapport aux ordures ménagères).
- **Marché de collecte et de traitement groupé** : Permet d'obtenir des tarifs préférentiels plutôt que tous les gros producteurs du territoire aient chacun leur prestataire.
- **Potentiel énergétique sous exploité dans un incinérateur** à ordures ménagères (faible pouvoir calorifique inférieur => doivent être traités séparément via par exemple la méthanisation)
- Construction d'un **méthaniseur sur AOSTE** (filière de valorisation de proximité)
- **Sensibilisation** des élèves sur ce sujet en étant acteurs lors du tri.

- **Réflexion sur la tarification incitative** : payer en fonction de la production d'ordures ménagères résiduelles.
- **Participation au défi environnemental** : la méthanisation est une solution de valorisation des déchets mais aussi de production d'énergie renouvelable.

Le SICTOM fournirait les bacs de collecte, les housses de protection des bacs et le prestataire assurerait le changement de cette housse à **chaque enlèvement : deux fois par semaine**. Une collecte le vendredi afin d'éviter que les bio-déchets restent tout le weekend sur le site de l'établissement.

Solution proposée : soumettre la filière de collecte des bio-déchets des gros producteurs en ne modifiant pas la redevance spéciale en cours. C'est-à-dire que les gros producteurs continueraient de payer leur redevance spéciale ordures ménagères.

Tester la filière bio-déchets sur une année afin d'évaluer le volume collecté et les coûts supportés pour cette filière.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à mettre en place une collecte des bio-déchets pour les gros producteurs du territoire, sur une période test d'une année.

20. DELIBERATION Délégation de l'animation d'un réseau de guide-composteurs

▪ Constat:

- ✓ Formations financées par le Conseil Général de l'Isère
133 personnes formées (tous niveaux)
- ✓ Pas de réseau, pas de dynamique, mais juste une succession de formations
- ✓ Gestion interne compliquée et difficilement compatible avec le mode administratif



▪ Objectifs:

- ✓ Création d'un réseau de personnes relais, moteur dans la sensibilisation et la communication sur ce sujet
- ✓ Echanges, animations, relais de l'information
- ✓ Démultiplier les actions du SICTOM grâce aux habitants
- ✓ Relais aussi pour une future tarification incitative

▪ Proposition:

- ✓ S'appuyer sur un relais local déjà actif dans ce domaine
- ✓ Déléguer l'animation à une association
- ✓ Conventionner avec une structure capable de s'approprier ce sujet

>> Voir présentation powerpoint

Le coût d'animation proposé conjointement par l'association AVIE et Christian Nanchen est de 200€/jour d'animation (7h), soit un budget de 4800€ pour 24 jours d'animation/an maximum.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à déléguer l'animation du réseau de guides composteurs à une association locale sous la forme d'un contrat de prestation de service.

◆ COMMUNICATION

21. Bilan des animations dans les écoles 2013

Le SICTOM du Guiers est engagé depuis l'automne 2009 dans un programme de sensibilisation des élèves de primaire sur l'ensemble des 23 communes qui composent son territoire.

L'année 2013 fut riche pour Bernard PELLISSIER, ambassadeur du tri au SICTOM du Guiers, qui compte près de **64 interventions** dans les écoles du territoire, représentant plus de **1600 élèves** !

>> **12 écoles** ont donc reçu la visite de l'animateur du SICTOM.

Chaque classe a ainsi reçu une information claire et précise sur le tri et le recyclage des déchets. Une sensibilisation a également été apportée sur la prévention de la production de déchets :

- Tri des déchets et recyclage = 27 animations ;
- Limiter sa production de déchets en jouant sur sa consommation = 7 animations ;
- Fabriquer du papier recyclé à partir de vieux journaux = 4 animations ;
- Faire du compost et comprendre la dégradation de la matière organique = 6 animations ;
- Visites du centre de tri, de l'incinérateur et des déchèteries = 12 visites ;
- Animations Val Guiers Formation : 8 interventions

L'objectif de ces animations, proposées gratuitement par le SICTOM, est bien-sûr une prise de conscience dès le plus jeune âge des gestes de tri et la protection de l'environnement.

Ces animations sont, la plupart du temps, prolongées en classe par les enseignants qui font travailler les enfants sur cette thématique.

Il est à noter que depuis le lancement des opérations de sensibilisation dans les écoles, c'est la première année que l'ensemble des écoles du territoire ont reçu la visite de l'ambassadeur du tri.

En 2013, le centre de tri de Chambéry a évolué et des panneaux jalonnent le parcours en expliquant comment trier aux enfants.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

22. Projets de communication pour 2014

Afin de poursuivre son action de sensibilisation, le SICTOM du Guiers va s'engager dans les opérations de communication suivantes :

- Sensibilisation en porte à porte en 2014 : Romagnieu...
- Poursuite de la sensibilisation dans les écoles
- Actualisation régulière du site internet
- Participation aux brocantes, biennale, animations pour enfants, forum des associations...
- Organisation d'une journée « broyeur »

- Information sur la tarification incitative dans les mairies et communautés de communes
- Sensibilisation des gros producteurs de bio-déchets au tri et à la valorisation
- Organisation d'une conférence : « Jardinage au Naturel » par Denis PEPIN, le **mercredi 23 avril à 20h à la salle des fêtes d'Aoste**

Ce point n'appelle aucune autre observation.

◆ **DIVERS**

23. Questions diverses...

- Distribution de compost le samedi 5 avril 2014 de 7h à 13h à la plateforme de compostage de St Genix sur Guiers

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL EN AVRIL 2014